

Genève, le 25 janvier 2021

Conseil d'État
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

Concerne : PSIA

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère d'État,
Messieurs les Conseillers d'État,

L'ATCR-AIG regroupe 29 collectivités publiques de Suisse (Vaud et Genève) et de France (Ain et Haute-Savoie) représentant une population de près de 170'000 habitants vivant à proximité de l'aéroport de Genève. Tout en reconnaissant l'importance économique de celui-ci pour la région et pour la Suisse, notre association milite pour une meilleure prise en compte de l'environnement et de la santé des populations dans le cadre des activités aéroportuaires.

Ces dernières sont principalement régies par la politique aéronautique de la Confédération (2016), relayée dans la partie conceptuelle du PSIA (2018) et enfin traduite dans la fiche PSIA de l'aéroport de Genève (2019) et dans la convention d'objectifs entre l'AIG et le Conseil d'État.

Force est de constater que la politique du Conseil fédéral basée uniquement sur le principe que l'activité aéronautique doit « répondre à la demande », sans que celle-ci ne soit priorisée et admettant que les normes environnementales et les engagements liés à l'urgence climatique ne soient pas respectées n'est aujourd'hui plus soutenable. Elle est en totale contradiction avec les engagements pris par la Confédération visant à respecter l'accord de Paris sur le climat et par le canton de Genève qui a voté l'urgence climatique le 9 décembre 2019 et s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 60 % à l'horizon 2030. Ainsi, le plan climat cantonal 2030 (2^{ème} génération) fixe un objectif de réduction de – 200'000 tCO₂e à l'horizon 2030.

Le canton de Genève s'engage progressivement dans une démarche de transition écologique visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans cette perspective, de nombreux instruments de politiques publiques (plan directeur cantonal, plan climat, stratégie biodiversité, PACTE, etc.) sont en cours d'élaboration ou de révision. Or, la politique aéronautique, principalement de compétence de la Confédération, échappe à cette nécessaire révision. Pire, les efforts consentis par la population et les collectivités publiques risquent d'être anéantis par une reprise de la croissance du trafic aérien, telle qu'entérinée dans les documents de la Confédération.

C'est pourquoi nous vous invitons à faire pression auprès de la Confédération afin que la **fiche PSIA portant sur l'aéroport de Genève soit considérée comme obsolète et que sa refonte totale soit engagée sur de nouvelles bases**, compatibles avec les engagements de la Confédération visant à respecter l'accord de Paris, du canton de Genève et de la volonté exprimée dans les urnes par une majorité de citoyennes et citoyens genevois lors de l'acceptation de l'IN 163.

La période actuelle liée à la crise sanitaire est par ailleurs particulièrement indiquée pour une remise en question de la politique aéronautique, tant celle-ci a constitué un révélateur autant de la contribution du tourisme de masse à la propagation du virus que de la possibilité pour de nombreuses entreprises et institutions (notamment les OI et les ONG) de limiter les déplacements aériens de leurs personnels et de fonctionner en visioconférence.

Vous trouverez en annexe le courrier que nous envoyons à Mme Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale en charge du DETEC formulant la même requête de refonte complète de la politique aéronautique suisse en général et de la fiche PSIA de l'aéroport de Genève en particulier.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que nous sommes toujours en attente de connaître les mesures concrètes qui permettront la mise en œuvre de l'IN 163, acceptée par le peuple en novembre 2019.

Vous remerciant d'avance de l'accueil favorable que vous accorderez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Madame la Conseillère d'État, Messieurs les Conseillers d'État, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour l'ATCR-AIG



Mathias BUSCHBECK
Président



Daniel RAPHOZ
Vice-Président

Copie :

- Communes membres de l'ATCR

Annexe :

- Courrier à Mme Simonetta Sommaruga